



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-259502474-20230921-2023-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

**SCERGIS**

# SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ÉTUDE, LA RÉALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

ARRETE 2023-01

## ARRETE PORTANT FERMETURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COMPLEXE SPORTIF SCHWEITZER DU 6 AU 8 OCTOBRE 2023

Le Président du Syndicat de communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L2122-21,

**Considérant** l'organisation des échanges franco-allemands entre les communes de Soisy-sous-Montmorency et Freiberg-am-Neckar du vendredi 6 octobre 2023 au dimanche 8 octobre 2023,

**Considérant** la nécessité de mobiliser les installations du complexe sportif Schweitzer afin d'organiser cette manifestation de la façon suivante :

### DOJO ET GYMNASE :

- Fermeture des installations sportives du vendredi 6 octobre 2023 16h30 au dimanche 8 octobre 2023 14h.

### TERRAINS EXTERIEURS :

- Le vendredi 6 octobre 2023 : l'ensemble des terrains extérieurs sera disponible et accessibles aux associations sportives conformément aux créneaux d'utilisations habituels.
- Le samedi 7 octobre 2023 : l'ensemble des terrains extérieurs sera disponible et accessibles aux associations sportives conformément aux créneaux d'utilisations habituels.
- Le dimanche 8 octobre 2023 :
  - o Les terrains extérieurs suivants seront disponibles et accessibles aux associations sportives conformément aux créneaux d'utilisations habituels : terrain synthétique de football, terrain d'honneur de rugby et terrain d'entraînement de rugby.
  - o Le terrain d'honneur de football et la piste d'athlétisme seront réquisitionnés de 8h à 14h.

## **ARRETE**

**Article 1** – Les installations du complexe sportif Schweitzer seront mobilisées de la façon suivante :

### DOJO ET GYMNASE :

- Fermeture des installations sportives du vendredi 6 octobre 2023 16h30 au dimanche 8 octobre 2023 14h.

### TERRAINS EXTERIEURS :

- Le vendredi 6 octobre 2023 : l'ensemble des terrains extérieurs sera disponible et accessibles aux associations sportives conformément aux créneaux d'utilisations habituels.
- Le samedi 7 octobre 2023 : l'ensemble des terrains extérieurs sera disponible et accessibles aux associations sportives conformément aux créneaux d'utilisations habituels.
- Le dimanche 8 octobre 2023 :

**SOISY-SOUS-MONTMORENCY - ANDILLY - MARGENCY**

**SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE -BP 50029 - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**TEL. : 01 39 34 28 96 - FAX : 01 34 05 21.66**

H.

- Les terrains extérieurs suivants seront disponibles et accessibles aux associations sportives conformément aux créneaux d'utilisations habituels : terrain synthétique de football, terrain d'honneur de rugby et terrain d'entraînement de rugby.
- Le terrain d'honneur de football et la piste d'athlétisme seront réquisitionnés de 8h à 14h.

**Article 2** – Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par les lois et les règlements.

**Article 3** – Le Président du SCERGIS sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sous-Montmorency  
Le 21 septembre 2023

**Le Président du SCERGIS**

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Affiché et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

*La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.*